

Burundi : 40 magistrats révoqués par le président de la République

@rib News, 11/08/2022 - Source Agence Anadolu - Dont 15 sont issus des juridictions supérieures et 25 des juridictions de base Le président burundais, Evariste Ndayishimiye, a révoqué 40 magistrats pour « corruption » et « mauvaise gestion », a-t-on appris jeudi de la présidence burundaise.

Selon un décret présidentiel datant du 10 août, les 40 magistrats copont, en outre, d'une peine d'emprisonnement allant d'une année à 30 ans de prison.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});

Le président burundais a déclaré avoir considéré « les dossiers personnels et administratifs des intéressés » et « acte de la décision du Conseil supérieur de la Magistrature portant avis favorable à la révocation de certains magistrats ». Parmi, les magistrats révoqués figurent 15 magistrats issus des juridictions supérieures et 25 magistrats issus des juridictions de base. Cette mesure présidentielle fait suite à l'annonce faite par le chef de l'Etat burundais le 7 juillet dernier à l'issue d'une réunion du Conseil Supérieur de la Magistrature. A cette occasion, le général Evariste Ndayishimiye a fustigé le comportement de certains magistrats corrompus et coupables de mauvaise gestion. « En analysant les 40 plaintes liées à la discipline des magistrats, nous avons trouvé que 35 magistrats sont coupables de corruption et de mauvaise gestion et le conseil a décidé leur révocation. Il ne reste qu'un décret de mise en exécution de cette décision », a-t-il déclaré. Le président burundais avait promis, dès son entrée en fonction en juin 2020, de faire de la lutte contre la corruption son cheval de bataille. Il avait particulièrement mis en garde les magistrats sur les allégations de corruption qui pèsent sur leur secteur.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});